MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE-MALI





COMITE DE PILOTAGE

COMPTE RENDU DE LA CAMPAGNE DE DISSÉMINATION

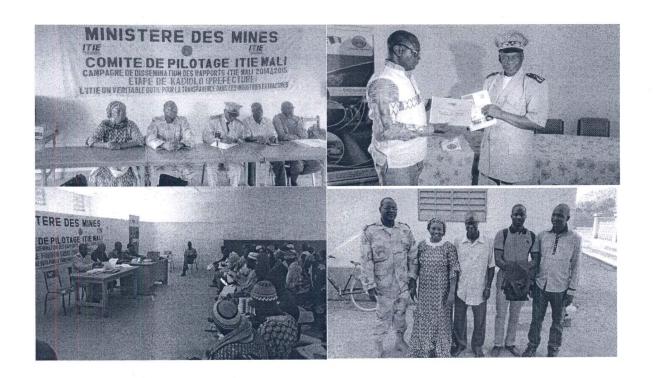
DES RAPPORTS DE L'INITIATIVE POUR LA

TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

(ITIE-MALI) 2014 ET 2015.

DU 17 AU 21 DANS LA RÉGION DE SIKASSO.

ETAPE : SIKASSO VILLE, KADIOLO ET FOUROU.



Décembre 2017



INTRODUCTION:

L'exigence 7 de la Norme ITIE portant sur les résultats et impact, cherchent aux Groupes Multipartites des pays mettant en œuvre le processus ITIE, les divulgation régulières de données sur l'industrie extractive dans un rapport ITIE, qui doit être compréhensible, activement promu, accessible au public et qui contribue au débat public.

C'est dans ce contexte que le comité de pilotage de l'ITIE-Mali a organisé une campagne de dissémination dans les régions, les cercles, et les communes, afin de donner l'information sur le contenu des rapports des exercices 2014 et 2015, et de faciliter le dialogue à ce sujet.

Après le lancement de cette campagne de dissémination à Bamako, le 15 Décembre 2017 dans la salle des spectacles Amadou Hampaté Bâ du Palais de la culture, Monsieur le ministre des Mines, Président du Comité de pilotage de l'ITIE-Mali, <u>Professeur Tièmoko SANGARE</u> a mandaté des équipes de mission de continuer la dissémination dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso.

Les équipes de mission avaient des itinéraires comme suit :

Région de Sikasso : équipe N°1 (villes de Sikasso, Kadiolo, Fourou);

équipe N°2 (villes de Bougouni, Yanfoulila et Sanso);

Région de Kayes: équipe N°3 (villes de Kayes, Sadiola et Yatéla);

équipe N°4 (villes de Keniéba, Sitakili et Djidian);

Région de Koulikoro : équipe N°5 (villes de Koulikoro et Kangaba).

Région de Sikasso

Cette équipe a animé des ateliers dans la région de Sikasso du 18 au 20 Décembre 2017. En commençant par le Gouvernorat de Sikasso, le 18 décembre, dans le cercle de Kadiolo, le 19 décembre et dans la commune rurale de Fourou, le 20 décembre.

Déroulement des Travaux :

Les ateliers ont été assurés et animés par une délégation du Comité de pilotage de l'ITIE composée de:

- Colonel-Major Issiaka DIALLO, Conseiller Technique (MENC) et Chef de mission;
- Monsieur Adama BAGAYOKO, représentant des sociétés minières (SOMISY);
- Madame LY Fatoumata COULIBALY, représentante de la société civile (CAFO) ;
- Monsieur Mamadou SOGODOGO, Secrétariat Permanent de l'ITIE;
- Monsieur Mamadou DIA, représentant de la Direction Régionale de Géologie et des Mines de Sikasso.

La liste des participants aux ateliers est jointe en annexe.

A chaque étape, l'équipe avait dans son agenda le programme suivant :

- le discours d'ouverture de la cérémonie (l'Autorité compétente)



- la remise officielle des copies du rapport ITIE 2015 et de la synthèse de deux rapports 2014 et 2015 (Comité de pilotage à l'Autorité);
- la diffusion du sketch en vidéo, enregistré sur le processus ITIE (Comité de pilotage);
- la présentation de la synthèse de deux rapports 2014 et 2015 (Comité de pilotage) ;
- le débat (Questions/Réponses) entre les Participants et le Comité de Pilotage.

Des supports constitués de la synthèse des rapports de l'ITIE 2014 et 2015, de copie du rapport 2015, des Tee-shirts et des dépliants de l'ITIE-Mali ont été remis aux participants.

Cérémonies d'ouverture:

Les ceremonies d'ouverture ont été présidées par les autorités desdites localités: Au Gouvernorat de Sikasso par Monsieur Sékou Bah, Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques, représentant le Gouverneur;

A Kadiolo par le Préfet, Monsieur, Lassana Sékou CAMARA;

Et à Fourou par le sous-préfet, Monsieur, Drissa COULIBALY.

Dans les discours, les intervenants ont situé l'atelier dans son contexte en rappelant que le Mali est régulier dans la production et la diffusion des rapports ITIE. Ceux de 2014 et 2015 traduisent le neuvième et la dixième édition. La norme ITIE exige pour tout pays mettant en œuvre l'ITIE, la publication de son rapport, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au Gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières. La connaissance des paiements des entreprises et des revenus du gouvernement peut alimenter le débat public au sujet de la gouvernance des industries extractives, et ce qui justifie cet exercice du Comité de Pilotage de L'ITIE-Mali dans les zones extractives.

Les intervenants ont précisé que les Rapports ITIE-Mali des années 2014 et 2015 nous apprennent respectivement que le secteur extractif a contribué à plus de 6% au P.I.B de l'économie nationale. Avec comme périmètre de réconciliation : 09 entités publiques pour 28 entreprises extractives. Les versements reçus par le Gouvernement du Mali au titre de la réconciliation en 2014 s'élèvent à : 268 659 000 000F CFA et 256 514 000 000F CFA en 2015 pour les déclarations des paiements des entreprises extractives.

Ils ont précisé que ces journées sont consacrées à des débats autour des informations et conclusions phares de ces rapports et que cet exercice vise à examiner, échanger et discuter autour de ce qu'ont été les axes forts de l'industrie extractives en 2014 et 2015 au Mali.

Les discours ont été suivis par la remise officielle des copies du rapport ITIE 2015 et de la synthèse de deux rapports 2014 et 2015 aux autorités des localités concernées, puis la diffusion du sketch en vidéo, enregistré sur le processus ITIE.

La méthodologie a été la même dans toutes les localités, elle a consisté à projeter une sketch vidéo en gros plan, produite spécialement pour expliquer le processus de l'ITIE et sa mise en œuvre au Mali, poursuivi de la remise officielle des documents, ensuite la présentation de la synthèse de deux rapports 2014 et 2015 puis des échanges et discussions sur leur contenu.



Les langues qui ont servi à communiquer dans chacune des étapes étaient : le bambara et le français.

Présentation de la synthèse des rapports 2014 et 2015 :

La synthèse a été présentée par Mme Ly Fatoumata COULIBALY, représentante de la Société Civile (CAFO,) et Mr Adama BAGAYOKO, représentant des entreprises extractives (SOMISY). La traduction de la synthèse en bambara a été assurée dans les localités de KADIOLO et FOUROU par un animateur interprète en la personne de Mr Soumaila Dagnoko.

Cette synthèse a porté sur les points suivants :

- 1. Informations contextuelles du secteur extractif
- Cadre institutionnel
- Données de production et d'exportation
- Participation de l'Etat
- 2. Périmètre des Rapports et attestation des données
- Secteurs couverts par les rapports
- Types de paiements
- Entreprises concernées par les déclarations
- Administrations publiques concernées par les déclarations
- Attestation et certification des déclarations
- 3. Résultats des travaux de conciliation
- Contribution du secteur à l'économie nationale
- Contribution du secteur au budget des collectivités
- Contribution du secteur au développement communautaire
- Répartition des paiements par l'administration
- Répartition des paiements par les entreprises
- Principaux écarts entre les déclarations
- Principales recommandations.

Débat (Questions/Réponses)

Après la projection de sketch vidéo enregistrée sur le processus et l'Etat de mise en œuvrer de l'ITIE au Mali, suivi de la présentation de la synthèse des rapports 2014 et 2015 par les membres de la délégation, la série des questions débats a été ouverte :

1) Etape de Sikasso: Lundi 18 décembre

Dans la salle de conférence du Gouvernorat de Sikasso, les participants issus de l'administration déconcentrée, des représentants de la Société Civile, du conseil régional de la jeunesse, des chambres régionales de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, de la Police Nationale, de la chambre des mines, des médias (voir la liste des invités en annexe) ont tous participé aux échanges, posé des questions et apporté des contribution et des recommandations.

Les questions posées ont essentiellement porté sur :

A) L'accès de la Société Civile aux conventions minières régissant les conditions d'exploitation des minerais ?

4

- B) La prise en considération de l'activité de l'artisanat minier et des mines à petite échelle dans les rapports ITIE, vu que c'est un secteur qui engendre des revenus aussi ?
- C) l'explication de l'écart de réconciliation et inquiétude par rapport à sa taille ?
- D) l'harmonisation des plans de développement communautaire des sociétés minières par rapport aux plans de développement social, économique et culturel(PDSEC) des Collectivités pour plus de traçabilité des paiements sociaux divulgués dans les rapports ITIE ?
- E) Les revenus rétrocédés par les autorités centrales aux collectivités locales ? (Elle représente moins de 1% des recettes payées par les compagnies minières au gouvernement dans les rapports ITIE 2014 et 2015) ;
- F) Possibilité de prendre en compte les exonérations accordées aux compagnies minières dans les rapports ITIE car elles constituent des avantages ?

Des réponses et explications ont été données aux questions posées par la délégation du Comité de Pilotage et certaines contributions par les directions techniques : de la douane, des Impôts et de la DRGM.

- A) Plus d'une dizaine de conventions d'établissements des compagnies minières en phase d'exploitation sont publiées sur le site du Ministère des Mines et sur le site de l'ITIE-Mali (www.itie.ml) et le lien de publication est indiqué dans les rapports ITIE 2014 et 2015. Mais des efforts sont à déployer pour une publication plus exhaustive des conventions minières sur le site du Ministère et du Secrétariat Permanent.
- B) La prise en compte de l'artisanat minier dans le rapport ITIE est bien une réalité malgré des insuffisances. Les informations sur la production artisanale (4 tonnes) d'or et la règlementation du secteur artisanal en cours ont pu être divulguées dans le rapport.
- C) L'écart relevé dans les rapports ITIE 2014 et 2015 est dû essentiellement à un redressement fiscal de certaines sociétés extractives. La taille de l'écart compte certes mais c'est surtout l'explication accompagnant cet écart qui importe.
- D) les paiements sociaux divulgués dans les rapports ITIE 2014 et 2015 représentent aussi moins de 1% des recettes versées au gouvernement central. Ils ont pour la plupart un caractère volontaire malgré les dispositions du code minier de 2012 rendant obligatoire pour toute compagnie détentrice de permis d'harmoniser son plan de développement communautaire aux plans de développement des collectivités. Mais nous constatons que la plupart de ces compagnies retenues dans le périmètre des rapports ITIE ne sont pas régies par cette disposition du code minier de 2012, car bénéficiant des clauses de stabilité.
- E) Effectivement la part des revenus rétrocédés aux collectivités locales est de moins 1% des revenus versés au budget de l'Etat. Quant à la revalorisation de cette part, comme souhaité par un représentant des collectivités, des discussions sont en cours sur ce sujet.
- F) les exonérations fiscales et douanières accordées aux sociétés minières sont divulguées dans les rapports ITIE 2014 et 2015 et leur valeur sont comparées aux revenus qui y sont déclarés.



Recommandations:

Les participants à la campagne de dissémination des rapports ITIE 2014 et 2015, étape de Sikasso ont formulé les recommandations suivantes :

- Publier les informations exhaustives sur les activités de l'artisanat minier dans le rapport ITIE ;
- Divulguer les paiements sociaux en demandant d'une part aux compagnies minières d'accroitre leur politique de responsabilité sociale de l'entreprise ;
- Demander aux collectivités bénéficiaires des patentes, de communiquer non seulement le montant reçu des patentes et de l'utilisation qui en est faite.

2) Etape de Kadiolo: Mardi 19 décembre 2017

La majeure partie des préoccupations soulevées à Sikasso a été aussi évoquée à Kadiolo par les participants venus de divers horizons : les questions sur les paiements sociaux, les transferts infranationaux, l'activité artisanale, l'accès aux conventions minières.....

D'autres préoccupations ont été évoquées par les participants:

- Les mesures prises par l'ITIE pour sanctionner les entités ne se conformant pas aux exigences de la norme (le retard ou non soumission du formulaire de déclaration) ?
- L'impact ou les réformes constatés depuis l'adhésion du Mali à l'ITIE ?
- L'ITIE a-t-elle changé le quotidien des maliens ?
- La part des emplois locaux créés par les compagnies minières intervenant à Kadiolo?

Les membres de la délégation du Comité de pilotage et du secrétariat permanent ont apporté des éclaircissements aux préoccupations citées ci-haut :

- l'ITIE n'est pas un organe de sanctions et la mission du Comité de pilotage est la divulgation des informations issues des rapports ITIE. Mais malgré les mesures de sanction proposées par le Comité de Pilotage, nous déplorons la non matérialisation de ces sanctions.
- Il est presque difficile de parler de réelle réforme engendrée par la mise en œuvre de l'ITIE au Mali depuis son adhésion. Mais le comité de pilotage prévoit dans son plan de travail annuel 2018, de mener une étude sur l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali.
- Nous reconnaissons aujourd'hui que les informations publiées dans les rapports ITIE sont pertinentes et peuvent apporter des changements tant au niveau de la gouvernance de l'industrie minière qu'au niveau du système des finances publiques. Les efforts de communication et de la diffusion de l'information doivent être parmi les priorités de toutes les parties prenantes de l'ITIE.
- Les statistiques d'emplois créés par les compagnies minières sont divulguées et



détaillées dans les rapports ITIE 2014 et 2015. Mais les efforts doivent être faits pour accroître la part des emplois locaux et des sous-traitants nationaux.

Recommandations:

Nous soulignons que certaines recommandations formulées sont identiques à celles précédemment évoquées à Sikasso. Elles sont relatives aux contributions des patentes et aux paiements sociaux. Les participants ont aussi recommandé de :

- Mener des réflexions pour accroitre la part des empois locaux et des sous-traitants nationaux par rapport à l'effectif employé par les compagnies minières ;
- Traduire le rapport ITIE dans les langues locales pour plus de compréhension ;
- Décentraliser l'ITIE afin de faciliter la transmission de l'information.

3) Etape de Fourou : Mercredi 20 décembre 2017

Les discussions et les préoccupations évoquées à Fourou se retrouvent à peu près dans les échanges qui ont eu lieu à Sikasso et à Kadiolo. Mais nous avons remarqué que certaines préoccupations ont été évoquées de façon plus poussée à Fourou que dans les autres localités. Il s'agit précisément de la contribution des patentes au développement local, de l'effectif des emplois locaux par les sociétés minières et des paiements sociaux.

S'agissant de la contribution des patentes, des discussions souvent tendues ont eu lieu entre le maire élu dans la commune et la société civile, sur l'intégralité des montants versés par les gouvernements et l'utilisation qui est faite de ces patentes. Monsieur le maire a confirmé la réception des patentes qui doivent revenir à la commune, et a cité quelques exemples comme preuve de réalisation faite dans la commune suite à la contribution de paiement des patentes payées à la commune. Il a aussi suggéré aux associations des jeunes dans la commune de s'investir d'avantage à la recherche des informations claire auprès de la mairie ou par les autres canaux d'informations sur les sociétés minières opérantes dans la zone, afin d'éviter tout amalgame qui peut par la suite à entrainer des conséquences non souhaitées. Il a conclu que chaque l'association des jeunes et leur chef de villages doivent élaborer des projets de développement dans son village qui seront proposés à la mairie pour la prise en charge dans le (PDSEC) de la commune. Des informations intéressantes ont été portées à la connaissances des participants sur les réalisations faite par la Société SOMISY. Sa dans la commune, notamment les formations des jeunes et des femmes aux techniques de l'agro-business, de maraîchage, de l'aviculture. Aussi, les infrastructures réalisées par les compagnies extractives dans le cadre des projets sociaux ont été évoquées.

Recommandations:

- Divulguer les contributions des patentes dans le rapport ITIE et demander l'utilisation qui est faite de ces patentes ;
- Mettre l'accent sur les projets sociaux dans le cadre de la contribution des compagnies minières au développement des collectivités ;
- Etendre le champ et multiplier les campagnes de dissémination dans la commune de Fourou.



Conclusion:

Au terme de cette campagne de dissémination, nous avons remarqué que les populations locales ont en commun ces préoccupations telles que :

- La distribution des revenus au niveau local;
- La méthode de calcule des patentes par le trésor public ;
- La contribution des compagnies minières au développement des collectivités locales impactées par l'exploitation minière ;
- La création des emplois locaux;
- La décentralisation de l'ITIE.

Le Rapporteur

Mamadou SOGODOGO

Chef de mission

Col. Major Issiaka DIALLO

